



# DIPLOME D'ENTRAINEUR FEDERAL DE BASKET (DEFB)

## Guide du tuteur de l'épreuve n°3 Prestation d'arbitrage

La réforme des formations et des diplômes des Techniciens a conduit à la création du Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basketball (DEFB) inscrit au statut de l'entraîneur.

L'examen comprend plusieurs épreuves dont l'une porte sur la découverte du rôle d'officiel (le détail de l'épreuve est joint en annexe n°1).

Les candidats en cours de formation sont inscrits dans les formations organisées par l'INFBF dans les centres de formation régionaux.

Dans cette optique, l'ensemble des candidats en cours de formation (voir annexe n°2) devront avoir satisfait à l'épreuve n°3, à savoir **avoir assuré 5 prestations en tant qu'arbitre** sur des rencontres de **niveau régional jeune ou senior, féminin ou masculin**.

**Vous êtes pressenti à être désigné avec un candidat au Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basketball (DEFB).** Aussi veuillez trouver ci-dessous quelques informations visant à guider votre tâche.

- Il appartient au candidat de contacter sa Ligue et en particulier la Commission Régionale des Officiels (CRO) de son domicile pour que celle-ci mette en œuvre ses désignations d'arbitre.
- Ces désignations ne donnent pas lieu au versement d'une indemnité auprès des candidats désignés.
- Leurs frais de déplacement doivent être remboursés conformément aux règles en vigueur dans vos ligues pour les officiels.
- Les entraîneurs en formation doivent être désignés comme arbitres à proximité de leur lieu de résidence (pas plus de 50 km).
- Il est souhaitable que l'entraîneur en formation soit désigné avec un **tuteur expérimenté** qui pourra le **guider, échanger** avec lui sur la fonction **et remplir la fiche d'évaluation** succincte qui lui sera présentée avant la rencontre par le candidat et qui sera remise à ce dernier en fin de rencontre.
- Chaque candidat sera équipé d'une chemisette standard floquée "INFBF - entraîneur en formation" qu'il sera tenu de porter.
- En accord avec la COMED, les candidats au DE sont dûment autorisés à exercer cette activité par le certificat médical exigé pour leur entrée en formation, et ne sont pas soumis aux tests habituels (ECG, tests physiques, tests de règlement de jeu).

Le pôle formation se tient à votre disposition pour toute question relative à cet examen.

Contact : Ivano BALLARINI, responsable de la formation des Techniciens,  
[iballarini@ffbb.com](mailto:iballarini@ffbb.com); 01.53.94.26.03